



Recensement des personnes dites vulnérables

Le ministère des Solidarités et de la Santé a décidé de mettre en place à titre préventif un dispositif de recensement des personnes dites vulnérables :

- Personnes de + de 65 ans résidant à leur domicile,
- Personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Personnes adultes handicapées bénéficiant d'une allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.

Ce recensement permettra l'élaboration d'un fichier susceptible d'être transmis aux autorités compétentes (préfet – préfet de police) en cas de risques exceptionnels dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'alerte et d'urgence.

La conservation de ce registre sera assurée en Mairie et toutes dispositions seront prises pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements collectés.

Toute personne inscrite possède par ailleurs à tout moment, un droit d'accès à ce registre et de rectification.

Si vous souhaitez figurer sur ce registre, nous vous remercions de retourner en Mairie le coupon réponse ci-dessous.

Des conseils à suivre en cas de canicule vous sont prodigués au verso.

Eliane Gesret,
adjointe aux affaires sociales

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la mairie de Mériel dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant un an sauf disposition contraire de votre part et sont destinées au service Social. Conformément à la loi «informatique et libertés» et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Michèle Spiquel au 01 34 48 21 55 ou par mail à social@ville-de-meriel.fr

✂-----

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Né(e) le : Tél. :

Adresse :

N° de téléphone d'un proche à prévenir en cas d'urgence :

Déclare vouloir être inscrit(e) sur le registre des personnes dites vulnérables selon l'avis qui m'a été adressé.

Date et signature



Il fait trop chaud !

CONSEILS UTILES EN CAS DE CANICULE

- Augmenter sa consommation d'eau par prises régulières, même en l'absence de sensation de soif. La quantité habituelle de 1,5 à 2 litres par jour n'est plus suffisante en période caniculaire.
- L'alcool aggrave la déshydratation, évitez d'en boire.
- Consulter votre médecin traitant sur les médicaments que vous prenez et leurs possibles effets sur la température corporelle. En cas de régime sans sel, demandez-lui conseil.
- Diversifier l'apport en eau, pensez aux infusions (froides), aux jus de fruits, aux laitages, aux soupes fraîches, ou encore à l'eau gélifiée à acheter en préparation prête à l'emploi ou à faire soi-même.
- Bien respecter la chaîne du froid.
- Ouvrir le réfrigérateur le moins souvent et le moins longtemps possible.
- Ne pas laisser les aliments à température ambiante.
- Prendre régulièrement une douche.
- Fermer ses volets.
- Ne pas sortir durant les heures de fortes chaleurs.
- Aérer son logement après le coucher du soleil.

